

Ajournement

Je répète donc ma question au ministre, dans l'espoir d'obtenir une réponse: Comment le gouvernement peut-il justifier de refuser à un Canadien ou à une société canadienne le droit de recourir aux tribunaux?

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la Présidente, je reste bouche bée devant l'approche prise par le député. La véritable question doit être la suivante: Y a-t-il ici-bas une personne qui soit prête à défendre les mérites de ce contrat? Le député défend-il la façon dont le gouvernement conservateur qui nous a précédés a structuré ce contrat? Devons-nous comprendre que le député défend le droit du consortium à prélever 445 millions de dollars dans la poche des contribuables alors que ce dernier n'a même pas changé un clou dans l'aérogare, ni même repeint un mur ou coulé une goutte de béton?

Le Parlement a pour rôle de décider de la politique à suivre et de défendre les intérêts des contribuables. Par curiosité, y a-t-il quelqu'un d'autre de ce côté-là de la Chambre qui pense que nous devrions augmenter le déficit de 445 millions de dollars d'un seul trait de plume?

Le Parti réformiste se plaint du temps qu'il faut pour que la justice suive son cours lorsqu'il s'agit de particuliers, et aimerait que nous disions aux juges comment faire leur travail, mais

quand le moment est venu de prendre la défense des contribuables, alors que le gouvernement a étudié le processus et toutes les questions d'intérêt public concernant ce contrat, le Parti réformiste n'est plus d'accord.

Le député veut que ses nouveaux amis conservateurs puissent avoir recours aux tribunaux pour mettre la main sur les 445 millions de dollars qui appartiennent aux contribuables. Sur la côte ouest, les gens doivent avoir bien du mal à saisir le Parti réformiste, qui semble vouloir s'acoquiner avec ses cibles d'antan au Sénat. Ils auront eu l'expérience de voir leurs députés approuver une assiette au beurre de 445 millions pour les conservateurs et maintenant ils voient, aussi incroyable que cela puisse paraître, les réformistes au lit avec leurs amis conservateurs de l'autre endroit.

Je peux vous dire que nous serons vigilants et que nous ferons notre possible pour protéger les intérêts des contribuables, surtout à la lumière de cet abandon de ses responsabilités financières par le parti d'en face.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)